

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

RADIATIONS ATOMIQUES

Question n° 186—M. Argue:

1. Les techniciens agricoles du Canada ont-ils recours aux radiations atomiques en vue de développer des variétés nouvelles de cultures?
2. Dans le cas de l'affirmative, quel genre d'outillage emploient-ils et combien coûte approximativement l'utilisation de cet outillage par des fonctionnaires fédéraux?
3. Comment ce recours aux radiations atomiques a-t-il amélioré certaines variétés de cultures?
4. Dans quelle mesure, s'il y a lieu, la radiation atomique augmente-t-elle, dans une période donnée, le nombre de mutations chez les plantes?

Réponse du très hon. M. Gardiner:

1. Non, mais le service des fermes expérimentales a utilisé des rayons-X, en collaboration avec le Conseil national de recherches. Certains travaux se font aussi à l'Université de la Saskatchewan.

2. Le service des fermes expérimentales n'a pas jusqu'ici fait l'acquisition d'un matériel spécial destiné aux travaux par radiations atomiques ou rayons-X.

Le matériel qui sert aux travaux par rayons-X au Conseil national des recherches a été mis à la disposition du service aux fins de ces travaux. Le coût approximatif en est de \$25,000.

3. On n'a encore rien produit au Canada qui ait une valeur économique quelconque. Toutefois ces travaux ne durent pas depuis assez longtemps pour qu'on puisse juger de l'intérêt que présente la méthode du point de vue de la production de mutations utiles dans diverses espèces ou variétés de récoltes.

4. Les gènes d'une espèce donnée subissent des mutations à un rythme extrêmement lent dans leur état naturel. La radiation accélère singulièrement ce rythme. C'est ainsi par exemple qu'en ce qui concerne l'orge, le gène mutant qui influe sur la vigueur de la tige apparaît deux fois par mille naissances d'épis suivant une radiation de 10,000 r. Le rythme des mutations a augmenté dans ce cas bien des fois par rapport au rythme naturel.

Dans le cas des gènes qui constituent la défense de l'avoine contre la rouille, on a constaté une mutation dix fois plus rapide des sujets irradiés par rapport au rythme naturel, étant donné une dose convenable de radiation.

BEURRE EN ENTREPÔT

Question n° 240—M. Proudfoot:

Le 1^{er} mars 1956, combien de livres de beurre l'Office du soutien des prix agricoles détenait-il dans les entrepôts?

Réponse du très hon. M. Gardiner:

Le 3 mars, les livres de l'Office du soutien des prix agricoles indiquaient que cet organisme détenait 62,829,323 livres de beurre.

IMMEUBLE DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE

Question n° 261—M. Diefenbaker:

1. Depuis quelle date l'Office fédéral de la statistique occupe-t-il l'immeuble situé à Tunney's Pasture?
2. Quand l'immeuble a-t-il été achevé?
3. A-t-on reçu des plaintes au sujet de l'absence de chaleur, de la part des personnes qui occupent des bureaux de cet immeuble? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le nombre de ces plaintes?
4. Est-on actuellement à installer des contre-fenêtres dans cet immeuble? Dans le cas de l'affirmative, à combien évalue-t-on le coût global des nouvelles fenêtres ainsi que des travaux d'installation?
5. A qui a-t-on adjugé le contrat de fourniture et des travaux d'installation de ces nouvelles fenêtres?
6. Quel est le montant global des contrats et à quelles dates ont-ils été adjugés?
7. Quand a commencé l'installation des nouvelles fenêtres?
8. Quand prévoit-on que ces travaux seront terminés?
9. A-t-on adjugé des contrats additionnels, ou songe-t-on à le faire, en vue de modifier les installations de chauffage ou de ventilation? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les détails relatifs à ces modifications?

Réponse de l'hon. M. Winters:

1. Juin 1952.
2. Le ministère a pris possession de l'immeuble le 14 janvier 1953.
3. Oui, plusieurs.
4. Oui; \$82,900.
5. A la McIntyre Aluminum Products Limited, de Niagara-Falls (Ontario).
6. \$82,900.—Le contrat a été adjugé le 13 septembre 1955.
7. Le 16 février 1956.
8. Le 15 avril 1956.
9. Non.

SUBVENTIONS AU TRANSPORT DES CÉRÉALES DE PROVENDE

Question n° 264—M. Balcom:

Pendant 1955, quelles subventions a-t-on versées aux agriculteurs des provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, au titre de l'aide au transport des céréales de provende?

Réponse du très hon. M. Gardiner:

Voici les montants versés au titre de l'aide au transport durant l'année civile 1955 sur les envois de céréales de provende de l'Ouest à destination de la Nouvelle-Écosse, du Nou-